



**Résultat du questionnaire
sur la réforme des collectivités territoriales
adressé aux élus du Loir-et-Cher**

Cher(e) collègue,

Au mois de novembre dernier, je vous ai fait parvenir un questionnaire sur la réforme des collectivités territoriales afin de recueillir vos avis et vos attentes. Vous avez été près de 200 à y répondre et je vous remercie de l'attention que vous avez manifestée pour ce débat.

Au moment où commence au Sénat la discussion sur le premier projet de loi de réforme des collectivités territoriales, les réponses que vous m'avez transmises me sont précieuses.

Cette consultation montre tout d'abord que vous êtes largement en attente d'une réforme pour nos collectivités territoriales, et que cette réforme doit être globale et non morcelée. Vous manifestez tout au long de vos réponses votre attachement à nos communes, que je partage totalement, et vous soulignez l'utilité de cet échelon premier de notre organisation locale. Pour autant, vous rappelez en permanence la nécessité de se regrouper au sein des intercommunalités pour agir avec plus d'efficacité au sein de nos territoires.

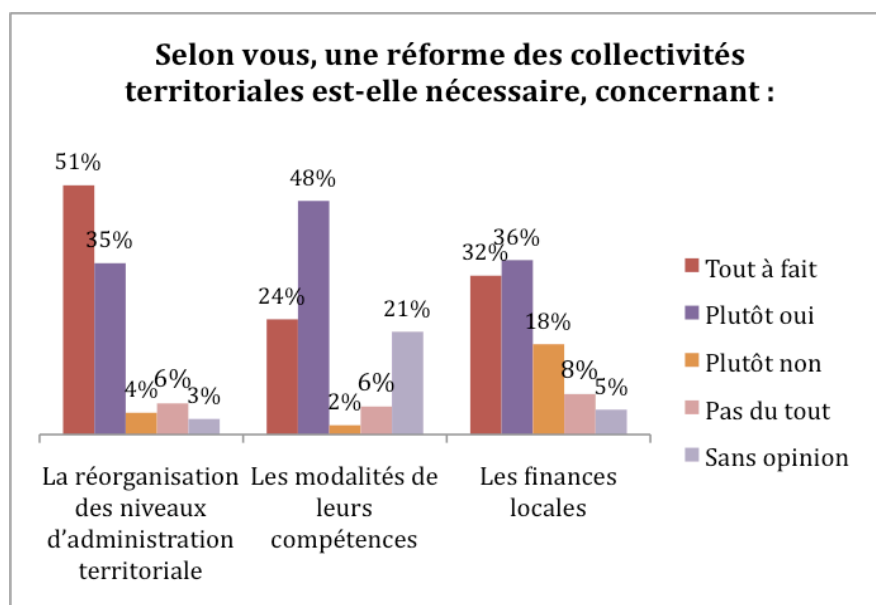
Vous soulignez également la nécessité d'assurer la solidarité entre les territoires qu'ils soient urbains ou ruraux.

Je retiens enfin- et peut-être surtout- de vos réponses que, contrairement aux idées reçues véhiculées par certains, à tort, sur le conservatisme des élus, vous ne refusez absolument pas les évolutions nécessaires ; vous êtes manifestement très majoritaires à souhaiter des évolutions profondes, parfois même plus audacieuses que celles présentées actuellement.

Une méthode, une vision globale, redonner des perspectives à nos collectivités, c'est finalement, comme vous, ce que je défendrai dans les jours prochains au Sénat pour cette réforme des collectivités territoriales.

*Bien à vous,
Jacqueline Gourault*

Une large majorité d'entre vous (86%) pense que la réorganisation des niveaux d'administration territoriale est nécessaire, 71% considèrent que les modalités des compétences des collectivités doivent être repensées et 68% attendent une réforme des finances locales. Très majoritairement vous êtes donc favorables à une réforme globale des collectivités.



Concernant la **clause de compétence générale**, les avis sont assez partagés puisque 40 % estiment qu'elle devrait être réservée aux seules communes (33% ne le pensent pas), quand 34 % d'entre vous préféreraient qu'elle soit partagée entre les communes et une autre collectivité (majoritairement les communautés de communes). 28% seulement préféreraient que toutes les collectivités territoriales la conservent.

La **notion de chef de file** semble adoptée par une majorité qui estime à 58% qu'elle doit être mise en œuvre dans les domaines de compétences exercés par plusieurs collectivités et groupements.

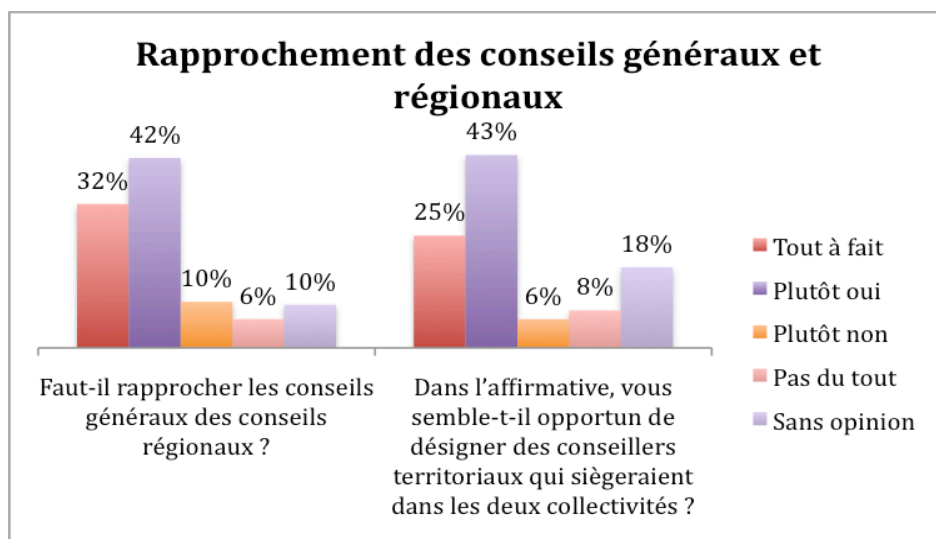
La **pratique des financements croisés** est critiquée par une large majorité : 61% considèrent qu'elle pose problème. Mais la solution à adopter ne ressort pas clairement des réponses reçues : seulement 19% d'entre vous sont favorables à l'interdiction de cette pratique, et 22% sont favorables à sa limitation à deux collectivités. L'obligation, pour le maître d'ouvrage, de financer à hauteur de 50% recueille quant à elle l'assentiment de 25% des élus (14% y sont défavorables et 61% ne se prononcent pas).

58% considèrent qu'il serait souhaitable de supprimer les **services déconcentrés de l'Etat** lorsqu'une compétence est exercée essentiellement par les collectivités territoriales.

Sur la question très débattue du **rapprochement des conseils généraux et régionaux**, une **nette majorité se prononce en faveur d'un tel rapprochement** : 74% y sont favorables (32% tout à fait, 42% plutôt oui), quand seulement 17% y sont défavorables.

Dans cette perspective, **68% sont favorables à l'élection de conseillers territoriaux qui siègeraient dans les deux collectivités**. Mais aucun mode de scrutin de ces nouveaux élus ne ressort clairement des résultats du questionnaire, la plupart n'ayant d'ailleurs pas fait part de leur opinion sur cette question qui paraît finalement très technique à un grand nombre. On peut tout de même noter que 18% des élus sont favorables à un scrutin de liste avec prime majoritaire dans une circonscription départementale, 32% sont en faveur d'un scrutin uninominal dans des cantons avec un seuil démographique plus important qu'aujourd'hui, et 36% considèrent positivement l'hypothèse d'un

scrutin mixte (uninominal dans des cantons et de liste dans des circonscriptions départementales). Quant à savoir, pour ce dernier mode de scrutin, quelle proportion (uninominal/de liste) devrait être retenu, vous êtes majoritairement sans opinion (à 78% en moyenne).



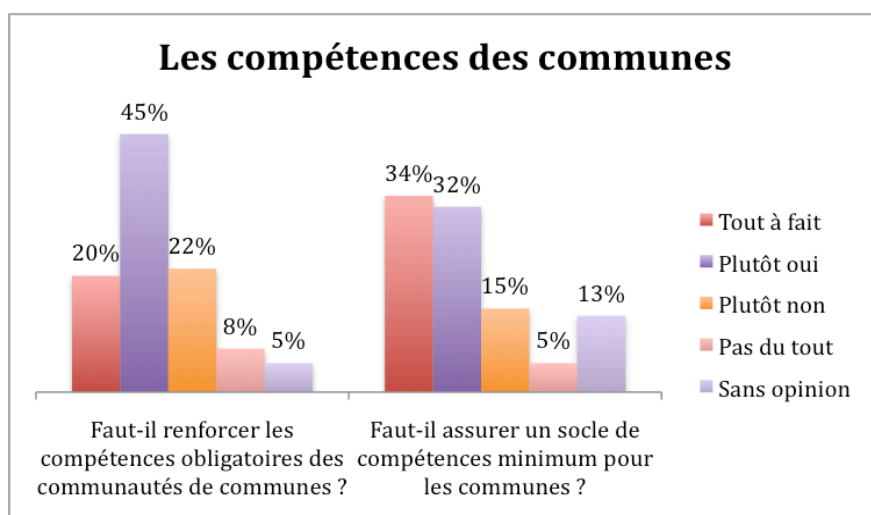
Les pays doivent être supprimés dans tous les cas pour 57% des élus (38% tout à fait, 19% plutôt oui), quand 38% d'entre eux souhaitent qu'ils soient redélimités pour harmoniser leur périmètre avec celui des EPCI à fiscalité propre qu'ils regroupent. Les élus sont partagés sur leur maintien en tant qu'espaces de projets (28% favorables, 27% défavorables)

La **fusion de collectivités, dans certains cas, pour atteindre une « taille critique »** recueille l'adhésion de 52% des élus qui sont favorables, dans l'ordre, à la fusion de communes (53% pour, 16% contre), d'EPCI (47% pour, 19% contre) et de régions (32% pour, 26% contre). En revanche, la fusion de départements est plutôt rejetée (29% contre, 24% pour).

Sur la question des compétences :

Les élus se prononcent très clairement en faveur du renforcement des compétences obligatoires des communautés de communes : 20% y sont tout à fait favorables et 45% plutôt favorables, soit 65 % de favorables au total.

De même, 67% des élus souhaitent qu'un **socle de compétences minimum soit assuré pour les communes**. Parmi les réponses, les compétences les plus fréquemment citées sont en premier l'urbanisme, ensuite l'école, l'état civil/ service à la population, l'action sociale et la voirie.



Sur **l'instauration du fléchage en remplacement du mode de désignation actuel des délégués communautaires**, seuls 36% se prononcent pour, alors que 48% s'y opposent (22% y sont même tout à fait opposés).

Concernant **le panachage**, 65% d'entre vous souhaitent qu'il soit possible dans les communes de moins de 3500 habitants, 48% qu'il soit limité aux communes de moins de 500 habitants. Sa suppression est quant à elle rejetée : 14% des élus y sont plutôt opposés, et 37% tout à fait opposés (soit 51% défavorables à la suppression du panachage).

Pour **la fixation du nombre de délégués communautaires représentant chaque commune**, les élus sont majoritairement favorables à une liberté encadrée des communes : 46% sont favorables à ce que la répartition des délégués communautaires soit déterminée par les communes concernées, dans une fourchette déterminée par la loi en fonction de leur démographie. Les élus sont partagés sur la répartition libre des sièges par les communes (36% pour, 35% contre). Ils ne sont pas favorables à une fixation du nombre des sièges uniquement par la loi (31% contre, 28% pour).

Finances locales

Vous êtes majoritairement favorables à ce que la **taxe d'habitation** varie en fonction des bases des valeurs locatives (52% pour, 17% contre) ou éventuellement en fonction des bases des valeurs locatives et des revenus (46% pour, 31% contre). En revanche, vous êtes défavorables à ce que cette taxe ne varie qu'en fonction des revenus (41% contre, 13% pour).

Concernant **la suppression de la taxe professionnelle**, 66% souhaitent que la cotisation assise sur la valeur ajoutée soit répartie comme l'ancienne taxe professionnelle.

La limitation du nombre de collectivités bénéficiaires de cette cotisation rencontrait l'opposition des élus : 30% étaient opposés à ce qu'elle soit réservée à certaines collectivités, 35% étaient opposés à ce qu'elle soit réservée à une seule collectivité (dans les deux cas, 48% n'ont pas répondu à cette question, peut-être parce qu'ils s'étaient déjà exprimés en faveur du maintien de la répartition antérieure).

Les élus auraient préféré que le taux de la cotisation sur la valeur ajoutée, qui remplace en partie la taxe professionnelle, puisse varier en fonction des décisions des élus locaux (61% favorables à cette solution).

Une très large majorité des élus estime que l'Etat doit compenser les inégalités entre communes : 76% d'entre vous sont favorables à une telle compensation (46% tout à fait favorables, 31% plutôt favorables). 52% des élus considèrent également que l'Etat doit assurer des dotations à toutes les communes.